

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 20 novembre 2023** à compter de **20 h 01**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Madame Diane Soucy, conseillère
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Madame Louise Brais, conseillère
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents :

Me Patrice de Repentigny, greffier
Me Dale Stewart, directeur général et assistant-greffier

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Période de questions sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023
- 1.5 Souscription à l'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec - Exemption du directeur général
- 1.6 Résolution numéro 21-11-0276 (Comités municipaux - Représentants - Nominations) - Modifications

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Rapport sur réquisitions d'achats de 50 000 \$ à 74 999.99 \$ - Dépôt
- 2.2 Offre d'emploi numéro OE-16-2023 - Poste de contremaître - Autorisation d'engagement
- 2.3 Offre d'emploi numéro OE-17-2023 - Commis-réceptionniste-archiviste permanent à temps partiel - Nomination
- 2.4 DHC Avocats Inc. - Mandat

3. SERVICE DE L'URBANISME

- 3.1 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V638-2023-02 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro V638-2016-00 et son amendement (Règlement de concordance URB-205-14-2022)
- 3.2 Adoption du projet - Règlement numéro V638-2023-02 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro V638-2016-00 et son amendement (Règlement de concordance URB-205-14-2022)
- 3.3 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V654-2023-28 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Règlement de concordance URB-205-14-2022)
- 3.4 Adoption du projet - Règlement numéro V654-2023-28 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Règlement de concordance URB-205-14-2022)
- 3.5 Adoption - Règlement numéro V680-2023-07 amendant le règlement complémentaire numéro V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement et ses amendements

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois d'octobre 2023 - Dépôt
- 4.2 Affectation et transfert de surplus pour divers projets en immobilisations
- 4.3 Appel d'offres numéro AO-05-2023 - Achat d'un balai de rue
- 4.4 Appel d'offres numéro AO-07-2023 - Service d'ingénierie pour l'infrastructure de diverses rues 2024-2025
- 4.5 Demande d'aide financière - Hydro-Québec - Programme de subvention pour l'achat et l'installation de bornes sur rue et dans les stationnements municipaux
- 4.6 Contrat numéro AO-07-2019 - Entretien hivernal des réseaux routiers, piétonniers et cyclables - Autorisation de paiement (indexation du prix du carburant)
- 4.7 Contrat numéro AO-07-2019 - Entretien hivernal des réseaux routiers, piétonniers et cyclables - Option de prolongation de contrat - Années 2023-2024
- 4.8 Contrat numéro AO-07-2020 - Infrastructure diverses rues 2020 - Avis de changement numéro 17 - Acceptation finale des travaux
- 4.9 Contrat numéro AO-01-2021 - Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et de nouvelles conduites d'adduction - Modification à l'envergure d'un contrat numéro 3 - Libération de retenue
- 4.10 Contrat numéro AO-04-2021 – Entretien des espaces verts – Option de prolongation de contrat - Années 2024 et 2025
- 4.11 Contrat numéro AO-13-2021 - Services d'ingénierie pour la mise en opération de nouveaux puits - Modification à l'envergure d'un contrat numéro 1

4.12 Contrat numéro AO-01-2023 - Réfection de chaussées, bordures et trottoirs 2023 - Acceptation provisoire des travaux - Modification à l'envergure d'un contrat numéro 1

5. SERVICE DU GREFFE

5.1 Déclaration des intérêts pécuniaires de membres du conseil municipal – Dépôt

6. SERVICE DES LOISIRS

7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

11.1 Demande de prix numéro CM-01-2023 - Procureurs de la poursuite à la Cour municipale et représentants pour le DPCP - Années 2024 et 2025

12. CORRESPONDANCE

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2023-11-298

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy

ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

2023-11-299

1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2023

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), soit au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-300

1.5 SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC - EXEMPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU la nomination de Me Dale Stewart à titre de directeur général et assistant-greffier de la Ville;

ATTENDU que Me Stewart exerce sa profession au service exclusif de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU que la Ville se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par Me Stewart dans l'exercice de sa profession, le tout, conformément à l'article 3 paragraphe 7 du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec (RLRQ, chapitre B-1, r. 1.2);

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que Me Dale Stewart, directeur général et assistant-greffier, soit exempté de souscrire à l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec; et

qu'à compter des présentes, la Ville de Saint-Rémi se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par Me Dale Stewart dans l'exercice de sa profession, le tout, conformément à l'article 3 paragraphe 7 du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec (RLRQ, chapitre B-1, r. 1.2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-301

1.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-11-0276 (COMITÉS MUNICIPAUX - REPRÉSENTANTS - NOMINATIONS) - MODIFICATIONS

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 21-11-0276, le Conseil municipal a formé des comités municipaux et nommé des élus sur lesdits comités et/ou à titre de représentants sur des comités externes;

ATTENDU qu'il y a lieu de revoir la composition des divers comités municipaux et de faire quelques changements au sein des représentants des comités externes;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que les élus suivants soient nommés sur les comités municipaux ci-dessous et/ou autorisés à représenter la Ville de Saint-Rémi sur différents comités externes à compter des présentes de la façon suivante :

COMITÉS :

1. Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Nom	Période (pour les mois de)
Mme Diane Soucy et M. Dany Brosseau Substitut : M. Jean-François Daoust ou Mme Annie Payant	novembre 2023 à octobre 2025

2. Comité des communications : Mme Marie-Dominique Fortin, Mme Annie Payant et Mme Diane Soucy / Substitut : M. Jean-François Daoust

3. Comité de développement durable et de transport : M. Jean-François Daoust et Mme Annie Payant / Substitut : Mme Diane Soucy

4. Comité des loisirs : Mme Louise Brais, Mme Marie-Dominique Fortin et Mme Annie Payant / Substitut : M. Dany Brosseau

5. Comité familles aînés et enfants : M. Dany Brosseau, Mme Marie-Dominique Fortin et Mme Diane Soucy / Substitut : Mme Annie Payant

que madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton siège d'office sur tous les comités.

REPRÉSENTANTS :

1. Conseil d'administration de Les Habitations la Rémoise : M. Jean-François Daoust

2. Conseil d'administration du Centre sportif les Jardins du Québec : Mme Louise Brais

3. Comité de suivi du Parc éolien Montérégie (KÉMONT) : Mme Marie-Dominique Fortin

4. Comité de suivi du Parc éolien Montérégie (DES CULTURES) : Mme Annie Payant

que copie de la présente résolution soit transmise à la présidence des conseils d'administration ci-dessus mentionnés, ainsi qu'à la compagnie Kruger Énergie Montérégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

2023-11-302

2.1 RAPPORT SUR RÉQUISITIONS D'ACHATS DE 50 000 \$ À 74 999.99 \$ - DÉPÔT

Le directeur général et assistant-greffier, Me Dale Stewart, dépose un rapport en annexe sur les réquisitions d'achats de 50 000 \$ à 74 999,99 \$ approuvées durant la période du 1^{er} au 31 octobre 2023 totalisant une somme de 63 113,23 \$.

2023-11-303

2.2 OFFRE D'EMPLOI NUMÉRO OE-16-2023 - POSTE DE CONTREMAÎTRE - AUTORISATION D'ENGAGEMENT

ATTENDU l'offre d'emploi numéro OE-16-2023 pour le poste de contremaître au Service des travaux publics;

ATTENDU que nonobstant que le poste de contremaître soit régi par la Politique de travail du personnel cadre, il y a lieu qu'un contrat de travail à durée indéterminée soit conclu entre la Ville de Saint-Rémi et monsieur Stéphane Alain;

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser l'engagement de Monsieur Stéphane Alain au poste de contremaître, selon l'entente prévue entre les parties, et ce, à compter du 21 novembre 2023;

que Dale Stewart, directeur général et assistant-greffier soit autorisé à signer un contrat à durée indéterminée avec monsieur Stéphane Alain;

que ledit poste soit régi par la Politique de travail du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-304

2.3 OFFRE D'EMPLOI NUMÉRO OE-17-2023 - COMMIS-RÉCEPTIONNISTE-ARCHIVISTE PERMANENT À TEMPS PARTIEL - NOMINATION

ATTENDU la création du poste de commis-réceptionniste-archiviste permanent à temps partiel;

ATTENDU la signature d'une lettre d'entente par le Syndicat des Cols blancs et Cols bleus de la Ville de Saint-Rémi relativement à la création dudit poste;

ATTENDU que ledit poste a été affiché à l'interne conformément à la convention collective en vigueur;

ATTENDU qu'une seule candidature a été reçue, soit celle de madame Karine Gohier à la suite de l'affichage à l'interne;

ATTENDU que madame Gohier possède les qualifications et les compétences requises pour occuper ledit poste;

ATTENDU la recommandation de madame Cynthia Ménard, directrice des communications et activités de promotion ainsi que de Me Patrice de Repentigny, greffier;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la nomination de madame Karine Gohier au poste de commis-réceptionniste-archiviste permanent à temps partiel;

que madame Gohier, suite à sa nomination, soit rémunérée au taux prévu à la Convention collective des Cols blancs et Cols bleus de la Ville de Saint-Rémi pour ledit poste, échelon 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-305

2.4 DHC AVOCATS INC. - MANDAT

ATTENDU que DMT Immobilier Inc. a déposé une demande introductive d'instance en pourvoi en contrôle judiciaire recherchant l'émission d'ordonnances de mandamus contre la Ville de Saint-Rémi à la Cour Supérieure du Québec (Chambre civile) du district de Longueuil (Dossier numéro 505-17-014182-234) en vue de la construction de bâtiments situés au 1905 et 1907, chemin du Golf, en la Ville de Saint-Rémi;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

de mandater DHC Avocats Inc. afin de défendre la Ville de Saint-Rémi dans le cadre de la demande introductive d'instance en pourvoi en contrôle judiciaire recherchant l'émission d'ordonnances de mandamus de DMT Immobilier Inc. contre la Ville de Saint-Rémi à la Cour Supérieure du Québec (Chambre civile) du district de Longueuil (Dossier numéro 505-17-014182-234).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 SERVICE DE L'URBANISME

2023-11-306

3.1 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V638-2023-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO V638-2016-00 ET SON AMENDEMENT (RÈGLEMENT DE CONCORDANCE URB-205-14-2022)

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V638-2023-02 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro V638-2016-00 et son amendement (Règlement de concordance URB-205-14-2022).
- dépose le projet du règlement numéro V638-2023-02 intitulé : Règlement numéro V638-2023-02 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro V638-2016-00 et son amendement (Règlement de concordance URB-205-14-2022).

2023-11-307

3.2 ADOPTION DU PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO V638-2023-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO V638-2016-00 ET SON AMENDEMENT (RÈGLEMENT DE CONCORDANCE URB-205-14-2022)

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2023 en référence au règlement numéro V638-2023-02 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro V638-2016-00 et son amendement (Règlement de concordance URB-205-14-2022);

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le projet de règlement numéro V638-2023-02 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro V638-2016-00 et son amendement (Règlement de concordance URB-205-14-2022), soit adopté.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), l'assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement sera tenue à la Mairie de Saint-Rémi, 155, rue de la Mairie à compter de 20h00, le lundi 18 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-308

3.3 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2023-28 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (RÈGLEMENT DE CONCORDANCE URB-205-14-2022)

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Madame Annie Payant, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V654-2023-28 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Règlement de concordance URB-205-14-2022).
- dépose le projet du règlement numéro V654-2023-28 intitulé : Règlement numéro V654-2023-28 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Règlement de concordance URB-205-14-2022).

2023-11-309

3.4 ADOPTION DU PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2023-28 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (RÈGLEMENT DE CONCORDANCE URB-205-14-2022)

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2023 en référence au règlement numéro V654-2023-28 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Règlement de concordance URB-205-14-2022);

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le projet de règlement numéro V654-2023-28 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Règlement de concordance URB-205-14-2022), soit adopté.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), l'assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement sera tenue à la Mairie de Saint-Rémi, 155, rue de la Mairie à compter de 20h00, le lundi 18 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-310

3.5 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V680-2023-07 AMENDANT LE RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE NUMÉRO V680-2019-00 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET SES AMENDEMENTS

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 16 octobre 2023 en référence au règlement numéro V680-2023-07 amendant le règlement complémentaire numéro V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement et ses amendements;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le règlement numéro V680-2023-07 amendant le règlement complémentaire numéro V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement et ses amendements, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 SERVICE DES FINANCES

2023-11-311

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS D'OCTOBRE 2023 - DÉPÔT

COMMENTAIRE

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois d'octobre 2023 des comptes à payer au montant de 469 313,04 \$ et des chèques à ratifier au montant de 1 620 636,85 \$.

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Stéphanie Yelle
Directrice du Service des finances et trésorière

2023-11-312

4.2 AFFECTATION ET TRANSFERT DE SURPLUS POUR DIVERS PROJETS EN IMMOBILISATIONS

ATTENDU que le conseil municipal a adopté en décembre 2022 un programme triennal des immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025;

ATTENDU que des sommes nécessaires doivent être transférées et affectées pour la réalisation de divers projets;

ATTENDU la recommandation de madame Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le transfert :

- d'un montant de 750 000,00 \$ du surplus accumulé non affecté vers le surplus affecté à divers projets pour la réalisation projetée d'un aménagement d'une voie de virage aux intersections de la rue de l'Industrie et de la route 221;
- d'un montant de 500 000,00 \$ du surplus affecté à divers projets vers le surplus accumulé non affecté en lien avec le projet de la décontamination du 909, rue Notre-Dame, car les coûts de la décontamination seront moins élevés que prévu initialement (le montant réservé à la décontamination est maintenant de 200 000,00 \$);
- d'un montant de 95 492,94 \$ du surplus affecté à divers projets vers le surplus accumulé non affecté en lien avec le projet d'installation d'éclairage solaire sur certaines pistes cyclables;

d'autoriser l'affectation :

- d'un montant de 30 000,00 \$ du surplus affecté à l'aqueduc vers le projet de mise en place de nouveaux puits (puits numéro 14,15 et 16) (Projet 23-27);
- d'un montant de 100 000,00 \$ du surplus accumulé non affecté vers le projet d'aménagement du stationnement de l'arboretum (Projet 23-29);
- d'un montant de 30 000,00 \$ du surplus accumulé non affecté vers le projet des deux bornes électriques (Projet 23-05);
- d'un montant de 50 000,00 \$ du surplus accumulé non affecté vers le projet d'améliorations intérieures au centre communautaire (lavabos, meubles) (Projet-23-18);
- d'un montant de 7 500,00 \$ du surplus accumulé non affecté vers le projet d'éclairage extérieur au centre communautaire (couvercles protecteurs et lumières) (Projet 23-31);
- d'un montant de 50 000,00 \$ du surplus accumulé non affecté vers le budget de fonctionnement en lien avec les dépenses d'assistance intermunicipale (02-220-00-442);
- d'un montant de 33 375,00 \$ du surplus accumulé non affecté vers le budget de fonctionnement en lien avec le fonds pour les élections;
- d'un montant de 137 000,00 \$ du surplus accumulé non affecté vers le budget de fonctionnement en lien avec les dépenses de déneigement (02-330-00-443);
- d'un montant 129 129,60 \$ du fonds de parcs et terrains de jeux vers le projet du jeu d'eau au parc aux quatre vents (Projet 23-24).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-313

4.3 APPEL D'OFFRES NUMÉRO AO-05-2023 - ACHAT D'UN BALAI DE RUE

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par appel d'offres public numéro AO-05-2023 sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), dans l'Écho de Saint-Rémi et sur le site Internet de la Ville pour l'achat d'un balai de rue;

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été déposées, lesquelles se lisent comme suit :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT SOUSSIONNÉ (taxes en sus)	CONFORME
Cubex Limitée	318 970,23 \$	Oui
Accessoires Outillage Limitée	304 978,00 \$	Non

ATTENDU la recommandation de monsieur Rabah Ait Azoug, responsable à l'approvisionnement et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'adjuger le contrat numéro AO-05-2023 à l'entreprise Cubex Limitée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 318 970,23 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un balai de rue;

d'autoriser l'affectation du montant net de la dépense pour l'achat du balai de rue ainsi que le lettrage de celui-ci auprès du fonds de roulement remboursable en dix (10) versements égaux à compter de l'année suivant l'achat;

que la présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-314

4.4 APPEL D'OFFRES NUMÉRO AO-07-2023 - SERVICE D'INGÉNIERIE POUR L'INFRASTRUCTURE DE DIVERSES RUES 2024-2025

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par appel d'offres publics numéro AO-07-2023 sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), dans l'Écho de Saint-Rémi et sur le site Internet de la Ville concernant les services d'ingénierie pour l'infrastructure de diverses rues sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi pour les années 2024 et 2025;

ATTENDU que six (6) soumissions ont été déposées;

ATTENDU qu'à la suite de l'analyse faite par le Comité de sélection pour l'évaluation des offres, six (6) soumissions conformes se détaillent comme suit:

SOUSSIONNAIRES	Montant (taxes en sus)	Pointage	Rang
WSP Canada Inc.	344 511,40 \$	3.54	1
Shellex groupe Conseil Inc.	396 329,76 \$	3.36	2
Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.	491 808,80 \$	2.62	3
Groupe Conseil Génipur Inc.	512 864,00 \$	2.48	4
FNX-Innov Inc.	782 783,99 \$	1.76	5
GBI Experts-Conseils Inc.	788 241,40\$	1.69	6

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection pour l'évaluation des offres d'accorder le contrat numéro AO-07-2023 à la firme WSP Canada Inc., étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

ATTENDU la recommandation de monsieur Rabah Ait Azoug, responsable à l'approvisionnement et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'adjuger le contrat numéro AO-07-2023 à la firme WSP Canada Inc., au montant de 344 511,40 \$, taxes en sus, pour les services d'ingénierie pour l'Infrastructure de diverses rues sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi pour les années 2024 et 2025, étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

d'autoriser l'affectation d'un montant de 91 814 \$ du surplus accumulé non affecté en lien avec le secteur Saint-Paul et que le solde pour le secteur Sainte-Famille et Thouin soit financé par des règlements d'emprunts à venir;

que la présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-315

4.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - HYDRO-QUÉBEC - PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE BORNES SUR RUE ET DANS LES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU le Programme de subvention pour l'achat et l'installation de bornes sur rue et dans les stationnements municipaux mis sur pied par Hydro-Québec;

ATTENDU le désir de la Ville de Saint-Rémi de faire l'installation de deux bornes de recharge doubles au stationnement du centre communautaire (près du centre sportif), situé au 25, rue Saint-Sauveur à Saint-Rémi;

ATTENDU que le Programme permet de couvrir les dépenses admissibles, avant taxes, jusqu'à concurrence de 24 000 \$ par borne double;

ATTENDU la recommandation de monsieur Dale Stewart, directeur général et de monsieur Rabah Ait Azoug, responsable à l'approvisionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser:

- la demande d'aide financière auprès d'Hydro-Québec dans le cadre du Programme de subvention pour l'achat et l'installation de bornes sur rue et dans les stationnements municipaux, et ce, en vue de l'installation de deux bornes de recharge doubles au stationnement du centre communautaire (près du centre sportif), situé au 25, rue Saint-Sauveur à Saint-Rémi;
- monsieur Rabah Ait Azoug, responsable à l'approvisionnement, à déposer la demande d'aide financière dans le cadre dudit Programme pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi et à la signer tous les documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-316

4.6 CONTRAT NUMÉRO AO-07-2019 - ENTRETIEN HIVERNAL DES RÉSEAUX ROUTIERS, PIÉTONNIERS ET CYCLABLES - AUTORISATION DE PAIEMENT (INDEXATION DU PRIX DU CARBURANT)

ATTENDU que la Ville, par sa résolution numéro 19-07-0200, octroyait le contrat numéro AO-07-2019 pour l'entretien hivernal des réseaux routiers, piétonniers et cyclables de la Ville de Saint-Rémi pour les saisons hivernales 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 avec option de prolongation pour 2022-2023 et 2023-2024, à l'entreprise Eurovia Québec Construction Inc. (Agence Chenail), pour un montant approximatif sur trois (3) ans de 2 673 583,98 \$, taxes en sus;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 22-03-0066, la Ville de Saint-Rémi se prévalait de la première période additionnelle, soit du 15 octobre 2022 au 1^{er} mai 2023, pour un montant total de 942 204,57 \$, taxes en sus, portant la valeur du contrat à 3 615 788,55 \$, taxes en sus;

ATTENDU qu'un ajustement du montant global du contrat peut être effectué annuellement par la Ville selon la variation du prix du carburant diesel;

ATTENDU la requête numéro 2023-0248 (765, rue Notre-Dame);

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le paiement de 122 315,58 \$, taxes en sus, à l'entreprise Eurovia Québec Construction Inc. (Agence Chenail), représentant le montant pour l'ajustement du prix du carburant, comme prévu aux documents de soumission;

de retenir un montant de 25 000 \$ jusqu'à la résolution de la requête numéro 2023-0248 (765, rue Notre-Dame).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-317

4.7 CONTRAT NUMÉRO AO-07-2019 - ENTRETIEN HIVERNAL DES RÉSEAUX ROUTIERS, PIÉTONNIERS ET CYCLABLES - OPTION DE PROLONGATION DE CONTRAT - ANNÉES 2023-2024

ATTENDU que la Ville, par sa résolution numéro 19-07-0200, octroyait le contrat numéro AO-07-2019 pour l'entretien hivernal des réseaux routiers, piétonniers et cyclables de la Ville de Saint-Rémi pour les saisons hivernales 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 avec option de prolongation pour 2022-2023 et 2023-2024, à l'entreprise Eurovia Québec Construction Inc. (Agence Chenail), pour un montant approximatif sur trois (3) ans de 2 673 583,98 \$, taxes en sus;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 22-03-0066, la Ville de Saint-Rémi se prévalait de la première période additionnelle, soit du 15 octobre 2022 au 1^{er} mai 2023, pour un montant total de 942 204,57 \$, taxes en sus;

ATTENDU que le conseil municipal désire se prévaloir de l'option de prolongation pour les années 2023-2024;

ATTENDU la recommandation de monsieur Rabah Ait Azoug, responsable à l'approvisionnement et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que la Ville, conformément à la résolution numéro 19-07-0200, se prévale de la deuxième période additionnelle, soit du 15 octobre 2023 au 1^{er} mai 2024, concernant l'entretien hivernal des réseaux routiers, piétonniers et cyclables, auprès de l'entreprise Eurovia Québec Construction Inc. (Agence Chenail), pour un montant total de 970 470,71 \$, taxes en sus, tel que prévu aux documents de soumission, ce qui porte la valeur du contrat à un montant approximatif de 4 627 345,31 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-318

4.8 CONTRAT NUMÉRO AO-07-2020 - INFRASTRUCTURE DIVERSES RUES 2020 - AVIS DE CHANGEMENT NUMÉRO 17 - ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi, par sa résolution numéro 20-08-0623, octroyait le contrat numéro AO-07-2020 pour des travaux d'infrastructure sur diverses rues sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi, à l'entreprise T.G.C. Inc., pour une somme de 4 595 691,00 \$, taxes en sus;

ATTENDU le décompte progressif numéro 5 de 200 854,69 \$, taxes en sus, du 16 septembre 2021, soit le montant de la retenue contractuelle de cinq pour cent (5 %) à la suite de l'acceptation provisoire des travaux;

ATTENDU le décompte progressif numéro 6 de 77 359,17 \$, taxes en sus, daté du 28 octobre 2021, soit le montant des avenants numéro 1 et numéro 7 à 16;

ATTENDU le décompte progressif numéro 11 de 175 253,90 \$, taxes en sus, du 12 septembre 2022, soit le montant de la retenue contractuelle de cinq pour cent (5 %) à la suite de l'acceptation provisoire des travaux;

ATTENDU le décompte progressif numéro 12 de 43 486,69 \$, taxes en sus, daté du 26 octobre 2023, soit le montant de l'avis de changement numéro 17 de 1 394,00 \$, le montant de la retenue contractuelle de cinq pour cent (5 %) à la suite de l'acceptation finale des travaux de 17 092,69 \$ ainsi que le montant de la retenue spéciale de 25 000,00 \$, taxes en sus;

ATTENDU la recommandation de monsieur David Salembier, chargé de projet de la firme Shellex Groupe Conseil et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 12 de 43 486,69 \$, taxes en sus, à l'entreprise T.G.C. Inc. pour les travaux d'infrastructure de diverses rues, comprenant l'avis de changement numéro 17, le montant de la retenue contractuelle de cinq pour cent (5 %) à la suite de l'acceptation finale des travaux ainsi que le montant de la retenue spéciale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-319

4.9 CONTRAT NUMÉRO AO-01-2021 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE ET DE NOUVELLES CONDUITES D'ADDUCTION - MODIFICATION À L'ENVERGURE D'UN CONTRAT NUMÉRO 3 - LIBÉRATION DE RETENUE

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi, par sa résolution numéro 21-06-0175, octroyait le contrat numéro AO-01-2021 concernant la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et de nouvelles conduites d'adduction sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi, à l'entreprise 9329-0146 Québec Inc. (M Potvin Excavation), pour une somme de 10 871 082,96 \$, taxes en sus;

ATTENDU les résolutions numéro 22-03-0068 et 22-05-0145 modifiant l'envergure du contrat pour des montants supplémentaires de 68 635,20 \$ et 94 214,56 \$, taxes en sus;

ATTENDU la résolution numéro 22-07-0198 autorisant le paiement d'une partie de la retenue au montant de 106 796,44 \$, taxes en sus (décompte numéro 10), représentant la retenue contractuelle de cinq pour cent (5 %) à la suite de l'acceptation provisoire partielle;

ATTENDU la résolution numéro 2023-01-017 autorisant:

- la libération provisoire partielle des travaux civils de 73 452,44 \$, taxes en sus (décomptes numéro 14 et 15);
- la libération définitive partielle des travaux civils de 135 399,04 \$, taxes en sus (décompte numéro 15); et
- le paiement des ordres de changement au montant de 123 048,94 \$, taxes en sus (décomptes numéro 14 et 15);

ATTENDU le décompte progressif numéro 20 de 680 635,75 \$, taxes en sus, daté du 21 avril 2023, soit le montant des ordres de changement numéro 32, 35, 36 et 37 (avenants numéro 31, 34, 38 et 39), incluant une retenue spéciale associée aux frais de surveillance due au dépassement de la date d'échéance du projet qui était prévue le 30 septembre 2022;

ATTENDU le décompte progressif numéro 24 de 757 468,58 \$, taxes en sus, daté du 1^{er} novembre 2023, incluant notamment le montant d'ordres de changement de 226 313,62 \$, le montant d'une retenue spéciale associée aux frais de surveillance due au dépassement de la date d'échéance du projet de 53 129,00 \$ ainsi que le montant de la retenue contractuelle de cinq pour cent (5 %) à la suite de l'acceptation provisoire des travaux au montant de 440 993,73 \$, taxes en sus;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pascal Rochette, ingénieur de la firme GBI Experts-Conseils Inc. et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'approuver la demande de modification à l'envergure du contrat numéro 3 pour un montant supplémentaire de 226 313,62 \$, taxes en sus (ordres de changement), portant la valeur du contrat à 11 417 551,88 \$, taxes en sus;

d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 24 de 757 468,58 \$, taxes en sus, incluant notamment le montant d'ordres de changement, une retenue spéciale associée aux frais de surveillance liée au dépassement de la date d'échéance du projet ainsi que le montant de la retenue contractuelle de cinq pour cent (5%) à la suite de l'acceptation provisoire des travaux, et ce, conditionnellement à la réception des quittances nécessaires aux dénonciations de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-320

4.10 CONTRAT NUMÉRO AO-04-2021 – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – OPTION DE PROLONGATION DE CONTRAT - ANNÉES 2024 ET 2025

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi, par sa résolution numéro 21-04-0101, octroyait le contrat numéro AO-04-2021 pour l'entretien des espaces verts sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi pour la période du 1^{er} mai 2021 au 31 octobre 2023 avec option de prolongation pour les années 2024 et 2025, à la société Les entreprise Mr. J3C Inc., pour un montant de 171 143,07 \$, taxes en sus;

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi, par sa résolution numéro 21-09-0247, approuvait la demande de modification à l'envergure du contrat numéro 1 pour un montant supplémentaire de 10 194,45 \$, taxes en sus, pour les années 2021-2022-2023 et un montant supplémentaire pouvant aller jusqu'à 17 885,00 \$, taxes en sus, en incluant les années d'option;

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi, par sa résolution numéro 22-04-0112, approuvait la demande de modification à l'envergure du contrat numéro 2 pour un montant supplémentaire de 30 747,21 \$, taxes en sus, pouvant aller jusqu'à 64 647,98 \$, taxes en sus, en incluant les deux années d'option, portant ainsi la valeur du contrat à 212 084,73 \$, taxes en sus, pour les années 2021 à 2023;

ATTENDU la recommandation de monsieur Rabah Ait Azoug, responsable à l'approvisionnement et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que la Ville, conformément à la résolution numéro 21-04-0101, se prévale des deux (2) périodes additionnelles, soit du 1^{er} mai 2024 au 31 octobre 2025, concernant l'entretien des espaces verts sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi, auprès de la société Les entreprise Mr. J3C Inc., pour un montant approximatif de 176 091,76 \$, taxes en sus, tel que prévu aux documents de soumission, portant la valeur du contrat à 392 804,55 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-321

4.11 CONTRAT NUMÉRO AO-13-2021 - SERVICES D'INGÉNIERIE POUR LA MISE EN OPÉRATION DE NOUVEAUX PUIITS - MODIFICATION À L'ENVERGURE D'UN CONTRAT NUMÉRO 1

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi, par sa résolution numéro 22-02-0033, octroyait le contrat numéro AO-13-2021 pour les services d'ingénierie pour la mise en opération de nouveaux puits sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi, à la firme Technorem Inc., pour une somme de 578 000,59 \$, taxes en sus;

ATTENDU le décompte progressif numéro 3 de 68 998,87 \$, taxes en sus, daté du 31 août 2023, incluant notamment un montant de 9 431,55 \$, taxes en sus, représentant la demande de modification à l'envergure d'un contrat numéro 1 (avenant 1 et 2);

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'approuver la demande de modification à l'envergure du contrat numéro 1 pour un montant supplémentaire de 9 431,55 \$, taxes en sus (avenant 1 et 2), portant la valeur du contrat à 587 435,14 \$, taxes en sus;

d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 3 de 68 998,87 \$, taxes en sus, daté du 31 août 2023, incluant notamment la demande de modification à l'envergure d'un contrat numéro 1 (avenant 1 et 2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-322

4.12 CONTRAT NUMÉRO AO-01-2023 - RÉFECTION DE CHAUSSÉES, BORDURES ET TROTTOIRS 2023 - ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX - MODIFICATION À L'ENVERGURE D'UN CONTRAT NUMÉRO 1

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi, par sa résolution numéro 2023-04-0119, octroyait le contrat numéro AO-01-2023 concernant des travaux de réfection de chaussées, bordures et trottoirs sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi pour l'année 2023, à l'entreprise Roxboro Excavation Inc., pour une somme de 954 399,60 \$, taxes en sus;

ATTENDU qu'à la suite de l'octroi dudit contrat des ajouts ont été apportés, ce qui représente un montant de 4 497,88 \$, taxes en sus, comme mentionné dans la demande de modification à l'envergure d'un contrat numéro 1 (décompte numéro 3);

ATTENDU la libération provisoire de cinq pour cent (5 %) au montant de 45 741,05 \$, pour les travaux de Réfection de chaussées, bordures et trottoirs 2023 (décompte numéro 4);

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Yves Joubert, ingénieur de la firme Groupe DGS, Experts-Conseils et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'approuver la demande de modification à l'envergure du contrat numéro 1 pour un montant supplémentaire de 4 497,88 \$, taxes en sus (décompte numéro 3), portant la valeur du contrat à 958 897,48 \$, taxes en sus;

d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 4 de 45 741,05 \$, taxes en sus, à l'entreprise Roxboro Excavation Inc., représentant la retenue contractuelle de cinq pour cent (5 %), à la suite de l'acceptation provisoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SERVICE DU GREFFE

2023-11-323

5.1 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – DÉPÔT

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), des membres du conseil municipal déposent devant ledit conseil une déclaration écrite mise à jour de leurs intérêts pécuniaires :

- madame la conseillère Diane Soucy;
- madame la conseillère Louise Brais; et
- monsieur le conseiller Jean-François Daoust.

6 SERVICE DES LOISIRS

7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

2023-11-324

11.1 DEMANDE DE PRIX NUMÉRO CM-01-2023 - PROCUREURS DE LA POURSUITE À LA COUR MUNICIPALE ET REPRÉSENTANTS POUR LE DPCP - ANNÉES 2024 ET 2025

ATTENDU que le contrat liant la Cour municipale commune de Saint-Rémi avec son procureur en poursuite, le cabinet de DHC Avocats Inc., se terminera le 15 décembre 2023;

ATTENDU qu'aux fins d'assurer les services d'un procureur pour les années 2024 et 2025 (15 décembre 2023 au 15 décembre 2025), la greffière de la Cour municipale a procédé par lettre d'invitation, auprès de 3 cabinets d'avocats, en vue d'obtenir des services professionnels de procureurs de la poursuite à la Cour municipale;

ATTENDU qu'une (1) seule offre a été reçue pour des services professionnels de procureurs de la poursuite à la Cour municipale, soit celle de DHC Avocats Inc.;

ATTENDU qu'en tout temps, trois (3) procureurs substitués doivent être nommés pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU que les procureurs suivants, de la firme DHC Avocats Inc., ont déjà été nommés à titre de procureurs substitués pour la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi : Me Natasha Sivret et Me Jimmy Law (remplacement de congé de maternité de Me Sivret);

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un troisième (3^e) procureur substitut;

ATTENDU la recommandation de Madame Christine Billette, greffière de la Cour municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

de mandater, pour les années 2024 et 2025, le cabinet de DHC Avocats Inc. à titre de procureurs de la Cour municipale et de représentants pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales, au tarif de 625 \$, taxes en sus, par séance; plus un taux horaire de 215 \$, taxes en sus, pour les dossiers en appel;

d'autoriser la nomination de Me Caroline Charron, avocate contractuelle du cabinet DHC Avocats Inc. à titre de procureure substitut pour la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi afin qu'elle puisse obtenir l'autorisation appropriée du bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-325

12 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

13 AFFAIRES NOUVELLES

14 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse mentionne que, tout comme l'année passée, le stationnement hivernal est interdit seulement lors des opérations de déneigement. De plus, elle souligne qu'il est possible de s'informer quotidiennement via le site Internet de la Ville ou à la ligne INFO-NEIGE au 450 454-5112 afin de savoir si le stationnement est permis ou interdit;

Elle annonce qu'il y aura, le 25 novembre à la bibliothèque municipale, une activité de zoothérapie ainsi qu'un café littéraire virtuel, tout en précisant que l'inscription est obligatoire;

Elle informe les citoyens que le spectacle de Noël, mettant en vedette le groupe QW4RTZ, se tiendra le 30 novembre à l'église et que les billets sont actuellement en vente;

Madame Gagnon-Breton invite les enfants et les parents de Saint-Rémi à venir rencontrer le père Noël, le 2 décembre, dans la *Ruelle de Noël*, tout en précisant que l'inscription est obligatoire;

Elle mentionne que le samedi 9 décembre, il y aura deux (2) représentations de l'Heure du conte à la bibliothèque, soit à 10 h 15 et à 11 h et que l'inscription à la bibliothèque est obligatoire;

Madame Gagnon-Breton informe les citoyens que le 11 décembre débutera la période d'inscription à la nouvelle session de la programmation hiver-printemps prévue pour le mois de janvier 2024;

En terminant, madame la mairesse mentionne que le 11 décembre à 20 h, aura lieu la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi au cours de laquelle ce dernier adoptera les prévisions budgétaires 2024 ainsi que le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 de la Ville de Saint-Rémi.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public.

2023-11-326

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 21 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

Me Patrice de Repentigny, greffier

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 20 NOVEMBRE 2023
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2023 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 21 novembre 2023.

Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La directrice des finances et trésorière certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2023.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 21 novembre 2023.

Madame Stéphanie Yelle, directrice des finances et trésorière